

des trois prochaines années, la BID serait-elle disposée à appliquer une conditionnalité macro-économique rigoureuse en vue de soutenir les efforts de la Banque et du Fonds ? Dans ce cas, les membres emprunteurs ne risqueraient-ils pas de rejeter une conditionnalité aussi rigoureuse sous prétexte qu'elle empiéterait sur leur souveraineté économique ? La BID serait-elle disposée à mettre assez rapidement en oeuvre la nécessaire restructuration intérieure comportant l'élaboration de programmes et la préparation de projets pays par pays ? Et enfin, la BID serait-elle capable d'accroître de 50 p. 100 en trois ans ses décaissements au titre du financement de programmes de qualité ?

Par ailleurs, malgré la contribution appréciable du Canada et l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Banque interaméricaine de développement, on peut se demander si son influence sur la direction de la BID est proportionnelle à ses engagements financiers. Les pays de ce continent ont contracté de lourdes dettes à l'égard des banques canadiennes, au sujet desquelles la BID pourrait jouer un rôle efficace. Le Comité considère donc que l'on pourrait renforcer la position de l'administrateur canadien au Conseil de la BID si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures témoignait davantage d'intérêt pour les travaux de cette institution. On pourrait, ainsi, renforcer la position du représentant canadien sur la question de la gestion financière de la BID.

La prochaine reconstitution des ressources de cet organisme soulève les mêmes inquiétudes que dans le cas de la Banque mondiale. Le ratio capital d'apport/capital exigible de cette banque régionale a été en constante diminution. En effet, le capital d'apport ne représente plus aujourd'hui que 4,5 p. 100 du capital total, et il est même question de réduire ce pourcentage à 2,5 p. 100. Cette initiative risque, comme pour la Banque mondiale, d'entraîner une chute du crédit de la BID, qui deviendrait de plus en plus dépendante de son capital exigible. Mais il faut admettre qu'il s'agit là d'une question technique qu'il faudrait confier à des experts financiers. Cependant, nous tenons à répéter que si la proportion du capital d'apport est insuffisante, les pays emprunteurs risquent de croire, à tort, que les pays donateurs eux-mêmes n'honorent pas leurs engagements en acceptant de fournir leur contribution. C'est pourquoi, **le Comité recommande que le gouvernement du Canada donne à son administrateur au sein de la Banque interaméricaine de développement l'instruction de s'opposer à toute réduction du ratio du capital d'apport/capital exigible lors de la prochaine augmentation générale des ressources de cette banque.**

Comme dans le cas des autres banques régionales de développement, le Comité s'inquiète du fait que la BID se détourne quelque peu des prêts-projets traditionnels au profit de prêts destinés à financer des programmes ou à rétablir l'équilibre de la balance des paiements. Deux autres banques, soit la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement sont bien outillées pour consentir les prêts-projets et ont acquis une certaine compétence en ce domaine. On les pousse maintenant à affecter davantage de ressources aux prêts à l'ajustement. Mais ces banques n'ont pas le personnel voulu pour mettre sur pied et administrer ces prêts. Elles n'ont pas non plus l'influence nécessaire pour imposer des conditions strictes et en surveiller l'application.

M<sup>me</sup> Margaret Catley-Carlson, présidente de l'ACDI, a bien résumé la question :